

Les subsides

derniers jours, le prix au jour le jour a en fait augmenté. Le pétrole West Texas Intermediate se vend actuellement \$14 le baril, et le brut Brent a subi de pareilles fluctuations, atteignant à un moment \$16 le baril. La plupart des spécialistes pensent que cette incertitude va persister dans le court terme. Voilà pourquoi il serait idiot d'intervenir tant que le marché ne sera pas stabilisé.

La meilleure façon pour l'industrie de s'adapter à des prix réduits du brut, c'est de suivre le marché. Les nouvelles mesures établies par le gouvernement fédéral et par les gouvernements des provinces productrices ont fourni à l'industrie la souplesse nécessaire pour ce faire.

On a supprimé le prix maximal du pétrole qu'on dit ancien. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières est supprimée graduellement et ne touche pas les nouveaux projets et le pétrole nouveau. En ce qui concerne le pétrole ancien, elle tombe de 12 p. 100 en 1985 à zéro en 1988.

Si l'on suppose, à des fins de comparaison, un prix de \$15 le baril de brut, les nouvelles mesures auront pour effet net en 1986 de rapporter au secteur un milliard de dollars de plus en liquidités que cela n'aurait été le cas avec le Programme énergétique national. Cela mérite qu'on le répète, monsieur le Président. Si le Programme énergétique national avait été maintenu et si le prix moyen du brut avait été cette année de \$15 le baril, le secteur canadien de l'exploitation pétrolière et gazière disposerait de un milliard de dollars de moins que ne lui assurent les nouvelles mesures.

Il peut être difficile de s'accommoder du climat d'incertitude que créent les variations du prix du pétrole, mais cela aurait été beaucoup plus pénible avec le PEN. Grâce aux nouvelles mesures, l'industrie dispose de l'espace fiscal et réglementaire nécessaire pour s'adapter au mieux aux variations du marché.

La nouvelle politique est conséquente et stable. Mais elle est non interventionniste et non discriminatoire. Elle va permettre à l'industrie pétrolière et gazière de faire ce qu'elle réussit infiniment mieux que les gouvernements, à savoir s'accommoder des réalités du marché.

En même temps, monsieur le Président, la nouvelle politique favorise les consommateurs d'énergie. Nous avons déréglementé le brut. Le prix du brut a chuté et, au fur et à mesure que l'on raffine du nouveau pétrole meilleur marché, le prix de l'essence et du mazout baisse.

Les prix de l'essence au Canada ont baissé encore une fois de 2c. le litre cette semaine. La baisse globale moyenne des prix de l'essence depuis le début de l'année a été de 4.3c. le litre pour l'essence avec plomb aux postes de libre-service. Dans certaines régions du pays, en raison de la concurrence du marché, la baisse des prix de l'essence a atteint jusqu'à 11c. le litre ou environ 50c. le gallon.

Les nouvelles politiques énergétiques sont destinées à éviter l'intervention et à permettre aux forces du marché de fixer les prix. Les prix réduits moyens révèlent que le marché fonctionne et que nos politiques sont efficaces.

La nouvelle politique nous engageait également à déréglementer les prix du gaz naturel. Les consommateurs industriels de gaz naturel négocient les prix directement avec les producteurs ou les distributeurs en vertu de programmes concurrentiels de commercialisation. Le 1^{er} novembre 1986 tous les prix

du gaz naturel seront déréglementés et tous les consommateurs profiteront des prix compétitifs du gaz.

Bref, la politique énergétique du gouvernement s'est révélée salubre. Elle est compatible avec les objectifs que notre parti s'était fixés alors qu'il siégeait dans l'opposition. Elle respecte les engagements pris dans la déclaration faite à Prince-Albert en 1984. Elle a rétabli la confiance en l'investissement dans le domaine énergétique au Canada. Elle a doté l'industrie du pétrole et du gaz d'une certaine souplesse fiscale pour faire face aux fluctuations inévitables des prix d'un produit vendu à l'échelle internationale. Cette politique permet aux consommateurs de jouir d'un marché concurrentiel. En outre, elle a prouvé que le gouvernement fédéral peut collaborer avec les gouvernements provinciaux pour permettre aux sociétés canadiennes de prospérer, de s'adapter et de soutenir la concurrence.

M. MacLellan: Monsieur le Président, le ministre a mentionné une réduction de prix de 4.3c. le litre et, dans certains cas, d'une réduction atteignant 11c. le litre. Permettez-moi de signaler au ministre que dans les quelques cas isolés où les prix ont baissé de plus de 4c. le litre, la chose est attribuable à des guerres de prix et n'a rien à voir avec une réduction des prix au détail.

Selon le ministre, sa collègue de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) a su rétablir la confiance. Mais la confiance s'est envolée. Voilà pourquoi les représentants de la Independent Petroleum Association of Canada et de la Canadian Petroleum Association se sont rendus à Ottawa hier, pour demander à la ministre quelles sont ses intentions. Ils ont perdu confiance. Ils ne savent plus où va ce secteur. La situation est fort déplorable.

Le ministre a dit que le prix au jour le jour du brut intermédiaire provenant de l'ouest du Texas avait baissé. Peu importe, puisque Petro-Canada, qui n'a pas de réserves considérables de pétrole brut, payait aux producteurs de pétrole brut de l'ouest du Canada, avant décembre, le prix fixé pour le pétrole de l'ouest du Texas. En janvier, le prix au jour le jour est passé sous le prix fixé. Petro-Canada a donc décidé de payer le prix au jour le jour, puisqu'il était inférieur. Si ce dernier remonte à nouveau au-dessus du prix fixe, Petro-Canada offrira tout simplement le prix fixe aux producteurs canadiens. Ces derniers ne toucheront que le prix le plus bas, soit le prix du brut le plus faible au monde.

Il s'agit pourtant de notre société d'État, celle qui est censée protéger le secteur, nous assurer un approvisionnement de brut et favoriser la prospection et l'exploitation, alors qu'elle escroque les producteurs. Comment le ministre peut-il se porter à sa défense? Comment peut-il dire que le secteur doit s'adapter? C'est comme si un bandit allait exiger d'un marchand quelque argent sous prétexte d'assurer sa protection, en lui disant qu'il devra s'y faire. C'est tout simplement insensé. La position du ministre à l'égard du secteur pétrolier est irresponsable.

M. Layton: Monsieur le Président, le député a soulevé trois ou quatre questions. D'abord, la diversité des prix découlant de la chute du prix du brut est conforme aux lois du marché. Les vendeurs seront constamment soumis aux pressions du marché et devront proposer les meilleurs prix.

Le fait que des représentants se soient rendus à Ottawa hier, comme ils continueront de le faire, illustre bien l'attitude adoptée par ma collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et